

Règlement du Concours de Nouvelles de la commune de GIF-SUR-YVETTE

Article 1 : La participation

La bibliothèque municipale et le service culturel de la commune de Gif-Sur-Yvette organisent un concours de nouvelles, relatif au thème « **jardin secret** ».

Article 2 : Les critères

Le concours est ouvert gratuitement aux adultes et aux mineurs à partir du 6 février 2012 jusqu'au 30 juin 2012.

Les nouvelles seront classées selon trois catégories d'âge :

- Les personnes de 8 à 13 ans
- Les personnes de 14 à 16 ans
- Les personnes de plus de 16 ans

Pour les auteurs âgés de moins de 18 ans, une autorisation parentale de participation écrite sera requise.

Ni les membres du jury ni leur famille ne seront autorisés à concourir.

Les participants devront rédiger une nouvelle inédite en français dont le thème obligatoire sera « **jardin secret** ».

Rappelons qu'une nouvelle est, selon la définition du dictionnaire Le Petit Larousse, *un [texte] bref qui présente une intrigue simple où n'interviennent que peu de personnages.*

Les textes seront dactylographiés et n'excéderont pas 7 pages numérotées de format A4 (interligne 1,5). La police d'écriture sera Time New Roman de taille 12. Les marges seront réparties comme suit : 2,5 cm à gauche ; 2,5 cm à droite ; 4 cm en haut ; 4 cm en bas.

Les nouvelles déjà primées dans un autre concours de nouvelles ne pourront pas être présentées.

Article 3 : L'anonymat

Une seule nouvelle est acceptée par candidat. Elle devra être anonyme et ne comportera aucun élément permettant d'identifier son auteur.

Chaque participant précisera son nom, son âge, ses coordonnées téléphoniques, postales et/ou son mail ainsi que le titre de son œuvre, sur feuillet séparé placé dans une enveloppe fermée, afin de préserver l'anonymat des auteurs (cf. p.4). Si le participant est mineur, l'autorisation parentale sera placée dans cette enveloppe cachetée.

Article 4 : L'envoi des textes

Les nouvelles seront envoyées soit par mail, soit par courrier postal, soit déposées directement à la bibliothèque municipale en un seul exemplaire.

Les deux derniers modes d'expédition devront être accompagnés d'un Cédérom ou autre support numérique (clé USB).

Les envois devront être effectués avant **le samedi 30 juin 2012 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mairie
Service culturel - Bibliothèque Municipale
Square de la mairie
91190 GIF-SUR-YVETTE
bibliotheque.municipale@mairie-gif.fr

Les supports numériques pourront être rendus après la remise des prix.

Article 5 : La sélection et les prix

Un jury se réunira quelques semaines avant la remise des prix. L'originalité des nouvelles, leur style, le respect des critères et du genre seront les critères de jugement.

En octobre 2012, tous les participants seront prévenus par email de la date de la remise des prix.

Les prix seront décernés au sein de la commune de Gif-Sur-Yvette en fin d'année 2012. La date sera précisée ultérieurement.

Les trois premiers lauréats, dans la catégorie plus de 16 ans, recevront les prix suivants :

- **premier prix** : des chèques lire d'un montant de 150 €
- **deuxième prix** : des chèques lire d'un montant de 100 €
- **troisième prix** : des chèques lire d'un montant de 50 €

Deux places de cinéma et des ouvrages ou des chèques Lire récompenseront les auteurs lauréats de la catégorie des personnes de moins de 16 ans.

Deux prix « Spécial Giffois » seront décernés aux écrivains résidents dans la ville de Gif-Sur-Yvette :

- **Prix Spécial Giffois ; catégorie des + de 16 ans** : des chèques lire d'un montant de 100 €
- **Prix Spécial Giffois ; catégorie des – de 16 ans** : deux places de cinéma et un ouvrage

Article 6 : Les conditions relatives à l'exploitation

Conformément au droit français en matière de propriété intellectuelle, une autorisation pour une lecture scénarisée et une publication des œuvres sur le site de la ville sera demandée aux participants (cf. p. 5).

La mention du nom de l'auteur et la référence au concours figureront sur toute publication éventuelle ou utilisation publiques des nouvelles.

Article 7 : Acceptation du règlement

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis.

Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contact :

MAIRIE

Service culturel - Bibliothèque Municipale

Square de la Mairie

91190 GIF-SUR-YVETTE

Tél. : 01.70.56.52.66

E-mail : bibliotheque.municipale@mairie-gif.fr

Renseignements et règlement intérieur disponible sur le site de la ville www.mairie-gif.fr et à la bibliothèque.

Bulletin de participation (à joindre à la nouvelle dans l'enveloppe cachetée)

Titre de la Nouvelle : _____

Nom _____

Prénom _____

Age _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Mobile _____

e-mail _____

A retourner avant le samedi 30 juin 2012.

Cette fiche dûment remplie et signée vaut pour acceptation du règlement joint.

Date et signature

Autorisation de Publication sur le site Internet de la ville de Gif-Sur-Yvette

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame _____
autorise / n'autorise pas (rayez la mention inutile) la commune de Gif-Sur-Yvette à diffuser
sur le site de la ville ma nouvelle intitulée _____.

Le _____ à _____

Signature :

Autorisation de lecture scénarisée

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame _____
autorise / n'autorise pas (rayez la mention inutile) la commune de Gif-Sur-Yvette à organiser
une lecture scénarisée de ma nouvelle intitulée _____.

Le _____ à _____

Signature :